

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2009

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, DEJOLLAT Daniel, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, CHANTEGUET Jean-Paul, CHENON Gérald, PASQUER Alain, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, CAILLAUD Roland, HUBART Jean-Marc, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, PELLERIN Dominique, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, MATHE Isabelle, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 juin 2009.

CŒURS DE VILLAGE

Le Conseil Communautaire, décide

- de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au PACT 37 pour un coût de 2 363 € par immeuble de un ou deux logements et 315 € par logement supplémentaire. Cette mission comprendra l'aide à la décision, l'assistance à la réalisation et les diagnostics de performance thermiques des immeubles ;
- d'aménager la place de l'église à Lureuil pour un coût de travaux estimé à 322 010 € HT, de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur ROBINE et à la DDE, d'aménager la place de la mairie à La Pérouille pour un coût de travaux estimé à 152 606 € HT, d'en confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Jérôme QUATREPOINT, de solliciter pour ces deux opérations 60 % de subvention auprès du Conseil Régional au titre des actions d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ;
- de réhabiliter pour en faire des logements locatifs :
 - un immeuble de deux logements à Nuret-le-Ferron pour un coût estimé à 298 617 € ;
 - un immeuble de 2 maisons vigneronnes à Thenay pour un coût estimé à 489 397 € ;Pour ces 2 opérations, ce sont les communes qui feront les acquisitions et qui les mettront à disposition de la Communauté de Communes par un bail emphytéotique. La Communauté de Communes sollicitera les subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, les prêts PALULOS et les emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- l'acquisition d'un immeuble à Rivarenes pour un coût estimé à 122 100 €. La Communauté de Communes sollicitera les subventions auprès de l'Etat au titre de la DGE, auprès du Conseil Régional et un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

BILAN D'ACTIVITE 2008

Le Président présente le bilan d'activité 2008 dont un exemplaire avait été envoyé à chaque délégué communautaire. Le Conseil Communautaire approuve le document.

ACTIONS ECONOMIQUES

Le Conseil Communautaire autorise le Président

- à signer un bail précaire de 3 mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009, pour un loyer mensuel de 375 € HT d'un module de 320 m² à l'Hôtel d'entreprises avec l'entreprise GARNIER MEUBLES ;
- à acquérir, pour l'extension de la zone industrielle des Daubourgs au Blanc les parcelles cadastrées section BTO1 n° : 205, 206, 207, à Monsieur et Madame PETRAULT. La surface totale est de 33 045 m² au prix de 1€ du m² et à signer l'acte d'acquisition ;
- à signer un bail précaire de 23 mois avec la société STENO MAROQUINERIE ;
- pour le Café restaurant de Vigoux, suite à la rétrocession par Madame Brigitte RANSON à Monsieur Thierry GRENIER, à signer un contrat de bail commercial de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2009 avec un loyer mensuel de 308 € HT ainsi qu'un contrat de location du logement d'une durée de 3 ans pour un loyer mensuel de 167 € HT ;
- pour la Z.A Douadic, à rétrocéder les parcelles cadastrées section Z.E n° : 97 et n° : 104 à Monsieur LEPAIR, garage de Douadic. La superficie totale de ces parcelles est de 7 444 m². Le prix fixé est 1,40 € par m² soit 10 421,60 € pour la totalité des deux parcelles ;
- pour le budget annexe TECHNIFROID, à rétrocéder l'atelier situé sur la zone industrielle des Daubourgs, commune du Blanc dont un contrat de crédit bail immobilier est en cours entre la Communauté de Communes et la société TECHNIFROID, représentée par Monsieur Jérôme BOUTIN. Le montant de la rétrocession est fixé à 2 499,18 €.

POINT SUR LES NOUVELLES COMPETENCES

Le Président évoque les différents points qui ont été abordés par le groupe de travail lors de sa séance du 29 juin dernier.

Plusieurs pistes avaient été abordées suite à l'envoi d'un premier questionnaire :

- la culture avec les bibliothèques, l'enseignement musical, les musées ;
- les équipements de loisirs hors équipements sportifs ;
- les gîtes ;
- et la voirie.

Les deux thèmes qui pourraient être retenus seraient les bibliothèques avec la lecture publique et la voirie. Pour ce dernier point, l'analyse des questionnaires n'a pas permis d'aboutir à une réponse précise. Aussi, un autre questionnaire plus précis sera envoyé à l'automne pour essayer d'affiner cette éventualité.

En ce qui concerne les bibliothèques, le Président propose de rencontrer la responsable de la bibliothèque départementale de l'Indre afin d'étudier la cartographie des bibliothèques, celle des lecteurs et la politique menée par le Conseil Général.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Président présente au Conseil Communautaire le rapport d'observations définitives fait par la Chambre Régionale des Comptes dont chaque délégué communautaire a reçu un exemplaire. L'examen a porté sur les années 2000 à 2007. Ce document ne soulève pas de questions de la part de l'assemblée délibérante.

QUESTIONS DIVERSES

Itinéraire de Grande Randonnée

Le PNR Brenne et la Fédération Française de Randonnée Pédestre ont défini le tracé d'un nouvel itinéraire de grande randonnée de pays passant par la voie verte. Le Conseil Communautaire autorise le passage et le balisage, demande l'inscription de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Créations ou modifications de postes

Le Conseil Communautaire, décide

- à compter du 25 Août 2009
 - o l'augmentation des temps de travail des deux agents contractuels de l'école de Nuret-le-Ferron de 12 heures hebdomadaires à 17 heures hebdomadaires.
- à compter du 1^{er} Septembre 2009 :
 - o En raison du transfert d'un agent de l'école de Tournon vers le centre de loisirs, la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 20 heures;
 - o de titulariser un agent contractuel sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 13 heures hebdomadaires ;
 - o En raison du transfert d'un agent de la cantine de Ruffec vers une cantine du Blanc, de la démission d'un agent de l'école de Ruffec et d'un départ en retraite au Blanc,
 - La création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe de 25 heures hebdomadaires ;
 - La création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 13,5 h hebdomadaires ;
 - d'augmenter le temps de travail d'un d'adjoint technique 2^e classe de 25 heures à 27 heures hebdomadaires.
 - o D'augmenter d'un temps de travail d'un adjoint technique 2^e classe de 9 heures hebdomadaires à 15 heures hebdomadaires.

Autorisation de signature de convention

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention :

- avec la commune de Tournon-Saint-Pierre qui souhaite participer financièrement à l'accueil de Loisirs de Fontgombault pour diminuer le coût de participation des familles ;
- pour l'année scolaire 2009/2010 avec le RPI Neuillay-les-Bois – Méobecq pour l'accueil des élèves des écoles de Nuret-le-Ferron et La Pérouille ;
- avec la commune de Fontgombault pour la mise à disposition d'un agent technique pour le ménage de l'ALSH.

Voie verte

Le Président précise que Guy LEROY, Directeur, s'est rendu avec un responsable de l'entreprise pour étudier les malfaçons du revêtement de la voie verte. L'entreprise doit proposer une solution. Sinon, la Communauté de Communes engagera une procédure judiciaire dans le cadre de la garantie quinquennale.